

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [10]

Rubrik: Suisse

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Elections fédérales : quels enjeux pour la prochaine législature ?

Dans un climat tendu, les revendications des femmes sont mises en veilleuse.

Les tensions plus vives, sur le plan international, à cause du Boeing sud-coréen abattu par la chasse soviétique et l'écart qui se creuse, sur le plan national, entre cantons prospères et cantons frappés de plein fouet par la récession sont en train d'exercer leur influence sur le climat dans lequel se déroule la campagne électorale en vue du renouvellement du Conseil national et d'une partie du Conseil des Etats, le 23 octobre prochain. Il en résulte que les questions relatives à l'amélioration de la condition des femmes sont reléguées à l'arrière-plan.

Il est vrai que les femmes ont obtenu une importante victoire, le 14 juin 1981, avec l'inscription dans la Constitution fédérale de l'égalité des droits entre hommes et femmes et que la révision du droit du mariage suit son cours. Mais il est aussi vrai que la solution de l'avortement est dans l'impasse et que la protection de la maternité bute sur d'importants obstacles. Par ailleurs, la polarisation entre une droite plus forte et une gauche divisée a tendance à s'accroître. Enfin, il est vrai que le nombre des femmes candidates est en augmentation par rapport à 1979 dans presque tous les cantons (VD : 31,7 % - GE : 25,5 % - VS : 8,1 %). Mais nul ne se risque à prédire une augmentation du nombre des élus.

C'est donc dans un climat plus âpre qu'il y a quatre ans que se dessinent les grands thèmes de la campagne électorale de cet automne : renforcement de la défense nationale, assainissement des finances fédérales, maintien de la capacité compétitive de l'économie et sécurité de l'emploi. Avec un accent nouveau toutefois sur la protection de l'environnement.

Indiscutablement, les tensions internationales renforcent la cause de tous ceux qui plaident pour une défense nationale crédible et, par conséquent, l'ouverture de crédits au développement et à la modernisation de l'armée.

Finances fédérales : la résignation

L'assainissement des finances fédérales demeure au premier plan des préoccupations des partis politiques, quand bien même les stratégies pour y parvenir diffèrent diamétralement entre la gauche et la droite. Dans une ambiance toutefois tein-

tée d'une certaine résignation : en effet, tous les projets de nouveaux impôts destinés à renflouer la caisse fédérale se heurtent à l'opposition tantôt de la gauche, tantôt de la droite. La gauche défend l'idée de « prendre l'argent où il se trouve », d'où son soutien au projet mort-né d'impôt sur les avoirs fiduciaires des banques. La droite affiche son scepticisme à l'égard des projets d'impôts routiers (taxe poids lourds, vignette autoroutière) ou de l'assujettissement à l'ICHA des agents énergétiques ; elle plaide plutôt en faveur de la nouvelle répartition des tâches entre les cantons et la Confédération, dans l'idée d'alléger les tâches de cette dernière. Mais en fait, ni à gauche, ni à droite, on n'a imaginé de solution efficace en vue d'arriver à équilibrer le budget de la Confédération dans des délais raisonnables.

Economie : des stratégies divergentes

Tous les partis sont certes d'accord pour affirmer que le maintien d'une économie saine est un objectif prioritaire. Les partis bourgeois affirment leur foi en une économie de marché fonctionnant aussi librement que possible, c'est-à-dire sur la base d'une intervention de l'Etat strictement limitée. La gauche au contraire entend mettre au premier plan la sécurité de l'emploi et la lutte contre le chômage ; elle

appuie en particulier les mesures proposées par le Conseil fédéral pour soutenir l'économie : programmes de relance, programmes d'impulsions, garantie contre les risques à l'innovation.

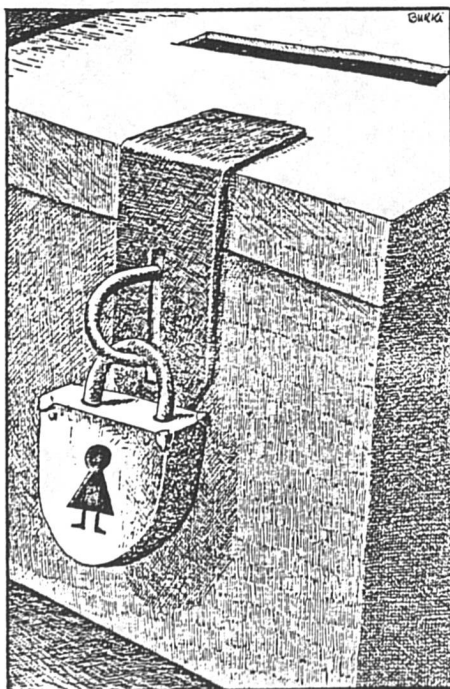
Lié au domaine économique parce qu'il s'inscrit dans le contexte du marché du travail, le thème de la lutte contre la surpopulation étrangère connaît un regain d'actualité. Confortée par l'échec en votation populaire de la nouvelle loi sur les étrangers et reprenant à son compte les inquiétudes manifestées par une partie de la population suisse face à l'augmentation du nombre des candidats à l'asile politique, l'Action nationale vient de lancer une nouvelle initiative en vue de limiter l'immigration étrangère.

Protection de l'environnement : des accents nouveaux

Dans ce climat où l'esprit conservateur tend à l'emporter sur un esprit plus progressiste, conformément du reste à une tendance générale dans les pays occidentaux, le thème de la protection de l'environnement s'affirme sur des accents nouveaux, permettant de dépasser le clivage traditionnel entre la droite et la gauche. Sensibilisée par le scandale de la dioxine de Seveso et par l'accroissement de la pollution de tous les éléments naturels, l'opinion publique prête une oreille attentive aux sombres prédictions des écologistes. La gauche, en perte de vitesse à cause de ses divisions entre syndicalistes et idéologues, a repris vigoureusement en charge la cause écologique. Les socialistes viennent en effet d'annoncer le lancement d'une initiative populaire sur l'environnement. Parallèlement, le mouvement des « verts », toutes tendances confondues, entend se manifester dans la campagne électorale en préchant, sur des registres différents, la lutte contre les atteintes à l'environnement. Enfin, des représentants des partis bourgeois conviennent que la protection de l'environnement est devenue aujourd'hui d'intérêt primordial et que des mesures plus strictes s'imposent d'urgence dans ce domaine.

La nature et le degré de l'engagement des candidats aux Chambres fédérales dans le domaine de l'environnement pourraient donner au Parlement de la prochaine législature une physionomie plus originale que la traditionnelle répartition des sièges en fonction des scores réalisés par les différents partis le 23 octobre prochain. ●

Anne-Marie Ley



Inform'elles, décembre 1982

Droit de vote des Appenzelloises : un problème de folklore ?

Nous avons rendu compte dans notre dernier numéro (FS d'août-septembre, p. 5 et 6) des démarches qui ont été entreprises par différents milieux en vue de supprimer la discrimination la plus flagrante qui existe envers des citoyennes suisses.

Le 20 septembre, une pétition des femmes d'Appenzell a été remise au Palais fédéral. Elle réclame à son tour, après la motion de la conseillère nationale valaisanne Françoise Vannay, la modification de l'art. 74, al. 4 de la Constitution fédérale, afin que tous les Suisses (et Suissesses) qui ont le droit de vote en matière fédérale accèdent automatiquement au même droit en matières cantonale et communale.

Mme Lotti Ruckstuhl-Thalmessinger, docteur en droit et ancienne présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme de 1960 à 1968, nous a fait parvenir à cette occasion un texte intitulé : « Le droit de vote, un problème de folklore », dont nous publions ci-dessous quelques extraits.

Autrefois, la Landsgemeinde était connue sous le nom de « Thing », assemblée très répandue sur le territoire d'Allemagne du sud, réunissant sur une place tous les Germains aptes au service. Leur fonction d'alliance défensive devenant insignifiante, elles disparurent. Depuis la création de l'Etat fédéral, en 1848, la défense du pays est affaire d'Etat. Nous n'avons plus de guerres internes, quelle est donc encore la

signification des épées dans notre époque atomique ? Quelques cantons ont cependant gardé la Landsgemeinde ou l'ont fait revivre.

Lors de la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes extérieures, on ne fait que voter — en levant la main. Toute discussion y est par ailleurs interdite. Le landammann établit la majorité par approximation. Quatre semaines avant la Landsgemeinde une

brochure comprenant l'ordre du jour est envoyée dans tous les ménages où il y a des hommes ayant le droit de vote. On y trouve des explications des projets et une présentation des comptes de l'Etat. Les citoyens peuvent donner leur avis par écrit, mais cela arrive de plus en plus rarement. En général, les propositions du gouvernement passent donc sans opposition. On ne peut guère plus parler de véritable démocratie. Il ne subsiste, en fait, que le folklore... avec prière, serment et chant de la Landsgemeinde. C'est en fait lui qui empêche toute intégration des femmes.

C'est en 1970 que les Appenzellois de Rhodes extérieures eurent à voter pour la première fois sur le suffrage féminin. Par une bise à décorner des bœufs... et après avoir procédé à quatre reprises à l'estimation des voix, l'initiative fut rejetée.

Sur le plan fédéral, le suffrage féminin fut introduit en 1971. Les Appenzelloises avaient dès lors la possibilité d'élire des conseillers nationaux. Et pourtant, la Landsgemeinde rejeta en 1972 le droit de vote des femmes sur le plan cantonal, alors qu'elle l'introduisait sur le plan communal. D'autres tentatives d'introduire le droit de vote sur le plan cantonal échouèrent également. Raison invoquée : l'emplacement de la Landsgemeinde est trop petit ! Et c'est cet argument que l'on utilise pour refuser aux femmes un droit fondamental. Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les Appenzelloises ? Elles peuvent élire leurs conseillers nationaux et respectivement

PUBLICITÉ

Ma formation à l'école des attachés de presse a encore renforcé mes convictions en faveur de la liberté d'expression. C'est sans doute ce sentiment qui m'a fait choisir le parti radical, car ce sont les radicaux qui me donnaient vraiment l'impression de pouvoir exprimer leur opinion personnelle sans impératif venu d'en haut... ou d'ailleurs.

Je me suis notamment engagée avec ferveur pour la conservation de notre patrimoine national et la protection de l'environnement. En tant que mère, je fais de mon mieux pour inculquer à mes enfants le respect de la nature et je pense que la famille et l'école peuvent faire beaucoup dans le bon sens. C'est l'affaire de chacun. Je n'ai d'ailleurs jamais rencontré un radical qui s'oppose à ce principe. Mais ne croyez pas que je restreigne mes préoccupations à ce seul sujet, je m'intéresse activement à l'ensemble des problèmes politiques. Et chez les radicaux, je vous assure que nous les analysons à fond.

Carole Curty
Cottens (FR)



Je suis secrétaire et radicale

Le devoir de notre génération est de mieux protéger notre milieu naturel et notre patrimoine national. Nous devons organiser notre vie et notre économie de manière à ménager nos ressources naturelles. Il ne suffit pas de parler de protection de l'environnement; chacun doit sentir que sa responsabilité est engagée.

«Ils aiment la nature comme vous,
les radicaux»

Prenez connaissance des «Points Forts» de la politique radicale. Nous vous enverrons gratuitement notre brochure sur simple demande par carte postale à Parti radical suisse, case postale 477, 1000 Lausanne 17.

**Les radicaux:
du cran et du cœur**



Parti radical-démocratique (PRD)

devenir conseillères nationales (par écrit à l'urne), mais par contre elles ne peuvent élire le conseiller d'Etat lors de la Landsgemeinde. Théoriquement, elles pourraient occuper la fonction de conseillère municipale ou présidente du Conseil municipal. Situation paradoxale s'il en est qui ridiculise quelque peu et le refus des hommes et les cérémonies de la Landsgemeinde.

La Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes intérieures jouit d'un cérémonial particulier. Elle débute par un service religieux. Le cortège, haut en couleurs, des conseillers suivis des invités, des officiers supérieurs et des dignitaires ecclésiastiques attire une foule considérable de touristes. Qu'est-ce que cela cache en réalité ?

Appenzell Rhodes intérieures n'a que 13 000 habitants. Dans un autre canton, les communes qui auraient un tel nombre d'habitants, auraient droit, en fait, à un Conseil communal. Contrairement à Appenzell Rhodes extérieures, chaque participant peut, lors de la Landsgemeinde de Rhodes intérieures, donner son avis.

En 1969, un citoyen demanda par l'intermédiaire d'une initiative que les femmes reçoivent le suffrage dans les domaines touchant à l'église et à l'école. Quelques jeunes citoyens soutinrent cette proposition qui fut cependant rejetée fermement.

On admit cependant une proposition gouvernementale de demander l'avis de la population féminine. Soixante et un pour cent des femmes de Rhodes intérieures y participèrent. Cela aboutit à une proportion de 1 359 non pour 1 093 oui. La Landsgemeinde de 1970 rejeta clairement le projet. Les femmes de Rhodes intérieures eurent cependant rapidement l'occasion d'aller voter. Ce furent les premières à pouvoir élire avec les hommes, et après l'introduction en 1971 du suffrage féminin sur le plan fédéral, leur conseiller national. Le conseiller aux Etats, quant à lui, est élu lors de la Landsgemeinde ; il est, par conséquent, uniquement le représentant des hommes de Rhodes intérieures. Cette nouvelle situation provoqua un nouveau débat sur le sujet en 1972. Cette fois-ci on réussit à convaincre les paroisses et départements scolaires d'introduire le suffrage féminin. Résultat : en 1980, seuls 6 sur 12 des départements scolaires l'avaient introduit, donc exactement la moitié. Les Appenzellois semblent ainsi aimer les demi-mesures.

Dans une prescription de la Landsgemeinde, on peut lire : seule l'épée a valeur de carte de vote. Ce n'est donc pas le manque de place que l'on évoque ici pour s'opposer au droit de vote des femmes, mais bien le fait que ces dernières ne peuvent

porter le sabre. Cette logique masculine manque cependant de conviction si l'on connaît quelque peu son histoire. L'ex conseiller national et Landammann Raymond Broger, décédé depuis, disait à ce sujet : « Ce point est tout à fait secondaire, ce n'est qu'au siècle passé que l'on introduisit l'épée... ».

Lors de la guerre franco-germanique de 1871, l'armée de Bourbaki eut à rendre ses armes. C'est alors que le gouvernement d'Appenzell acheta quelques wagons remplis d'épées et les vendit aux hommes du canton. Broger dit également : « Il ne s'agit donc pas d'une tradition vieille de plusieurs siècles. Pour les femmes, ce problème d'épée ne devrait poser aucun problème. Si elles doivent avoir une carte de légitimité, elles n'ont qu'à utiliser la carte de vote fédérale ».

En 1973, le suffrage féminin fut à nouveau rejeté par 2/3 des voix. Ce n'est que 9 ans plus tard, en 1982, que cette question figura à nouveau à l'ordre du jour. La télévision était présente lorsque les hommes de Rhodes intérieures levèrent leurs mains en signe de non. Leur expression renfrognée fut à la limite du ridicule.

En bref

Les femmes démocrates-chrétiennes suisses...

... se sont réunies à Zurich, le 20 août, première journée des femmes PDC. Elles ont tiré un bilan plutôt négatif des dix années de droits politiques féminins : les femmes votent environ 10 à 12 % moins que les hommes, leur engagement politique ayant régressé à la fin des années septante, après l'élan qui a suivi l'obtention du droit de vote des femmes.

La ville de Zurich...

... fait un pas en faveur de l'égalité des droits : un projet de loi propose la possibilité pour les hommes de prendre une retraite anticipée dès l'âge de soixante-deux ans, ainsi que le droit à une rente de veuf. A croire que s'il n'y avait pas les hommes, l'égalité ne ferait aucun progrès...

Assurance-maternité

Rappelons que dans sa session de mars, le Conseil national a débattu de l'initiative « Pour une protection efficace de la maternité », qu'il a décidé de soumettre au peuple sans contre-projet. C'est maintenant une commission du Conseil des Etats qui, en août, a traité de la question, en décidant qu'il fallait également en recommander le rejet.

Horaire continu

La ville de Zurich est à juste titre citée en exemple par les Lausannoises en matière de centres d'accueil (cf p. 22 et 23). On peut signaler néanmoins que tout n'est pas acquis dans le canton pour les mères (et les pères) qui travaillent.

La commune de Zollikon a refusé en votation populaire un crédit qui aurait permis à une association privée d'introduire un horaire d'école continu pour les parents qui le souhaitent. L'opposition s'est manifestée sur deux fronts : du côté des enseignants qui craignent la fatigue pour les enfants, et du côté des parents qui estiment

nécessaire que les enfants retrouvent à midi la présence rassurante de leur mère.

Un essai d'horaire continu est en cours depuis 1980 dans l'une des écoles de Zurich-ville. Une enquête faite auprès des parents a donné un résultat très positif. Mais les frais sont élevés : une fois déduites les contributions des parents, le coût est pour la ville de Fr. 6450.— par an et par enfant, car il faut engager du personnel supplémentaire. Néanmoins, l'exécutif et la commission scolaire désirent poursuivre l'expérience jusqu'en 1988 si le législatif accorde les crédits nécessaires. — (pbs)

Madame Clara Nef, ancienne présidente de l'Alliance des Sociétés Féminines suisses, est décédée en août à Herisau, à l'âge de 99 ans. Elle avait été présidente de l'ASF de 1935 à 1944 et s'était particulièrement consacrée à l'aide aux chômeurs pendant les années de crise.

**Votre banque
avec toute
la gamme
des services
bancaires**



**CREDIT SUISSE
CS**

CS Siège, place Bel-Air 2

(022) 22 21 11

CS Balaxert, Centre Commercial	96 01 55	CS Grand Casino, quai du Mont-Blanc 19	32 69 40
CS Carouge, rue de Veyrier 16	43 54 10	CS Lévrier, rue Lévrier 7	31 30 54
CS Champol, avenue de Champel Bc	47 67 37	CS Praille-Acacias, route des Acacias 80	42 45 30
CS Charmilles, rue de Lyon 81	44 63 30	CS Thonex, rue de Genève 91	48 64 64
CS Eaux-Vives, rue Versonnex 11	36 53 80	CS Vésenaz, ch. du Vieux-Vésenaz 32	52 20 93